

DÉLIBÉRATION N° 1

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE DU 4 DÉCEMBRE 2020

Vu le décret n°2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de l'Établissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son article 13,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 8 juillet 2020.

Fait à Montreuil, le 4 décembre 2020

La présidente,



Isabelle BRAUN-LEMAIRE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPA MASSE DES DOUANES DU 8 JUILLET 2020

Sous la présidence de Mme Isabelle BRAUN-LEMAIRE, directrice générale des douanes et droits indirects, participent à la réunion :

Les représentants de l'administration :

- François BOLARD, vice-président de l'EPA Masse des douanes ;
- Philippe SAVARY, administrateur général des douanes, directeur interrégional Provence – Alpes – Côtes d'azur – Corse, délégué territorial en Méditerranée ;
- Christian BOUCARD, administrateur supérieur des douanes, directeur interrégional Bretagne – Pays de la Loire, délégué territorial de la Masse à Nantes ;
- Nicolas MONNIER, administrateur des douanes, chef du bureau qualité de vie au travail et action sociale ;
- Alexandre CANESSON, administrateur civil, chef du bureau finances et immobilier ;

Les personnalités qualifiées :

- Marc FRADET, administrateur général honoraire des douanes ;
- Vincent VERROYE, attaché d'administration hors classe, directeur général des services de l'ALPAF ;

Les représentants du personnel :

- **CFDT-CFTC :**
 - Isabelle PRADERE (titulaire) ;
 - Frédéric DECOUT (titulaire) ;
- **SNAD-CGT** (en audioconférence) :
 - Mathilde MORIVAL (titulaire) ;
 - Abdelkader DAHAMNI (suppléant) ;
- **USD-FO :**
 - Marie-Christine BRUN (suppléante) ;
 - Laurent-Théo JOLY (suppléant) ;
- **UNSA :**
 - Vincent THOMAZO (titulaire) ;
- **SOLIDAIRES :**
 - Cécile HANSEN (titulaire) ;
- **En qualité d'experts :**
 - Pour la CFDT-CFTC : François FERNANDEZ ;
 - Pour USD-FO : Marie-Jeanne CATALA ;
 - Pour l'UNSA : Annie BENEDETTI ;
 - Pour SOLIDAIRES : Renaud GOYATTON ;

Assiste également à la réunion :

- Sébastien LEFEVRE, gestionnaire budgétaire au contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM) ;

Pour l'établissement public administratif (EPA) de la Masse des douanes :

- Pour le service central :
 - Alain LEFEBVRE, administrateur des douanes, directeur de l'établissement ;
 - Jocelyne PLUTON HENNARD, inspectrice principale de 1^{er} classe, adjointe au directeur de l'établissement (Paris spécial) ;
 - Natacha DUFFULER, inspectrice principale de 2^{ème} classe, adjointe au directeur de l'établissement ;
 - Laurence BROHAN, inspectrice régionale de 2^{ème} classe, rédactrice marchés publics et opérations de travaux ;
 - Gaëlle SERGENT, inspectrice, rédactrice politique immobilière et vie locative ;
 - Pierre ZECCHINI, inspecteur, rédacteur affaires générales ;
- Pour l'agence comptable :
 - Pascal RIGAUD, administrateur supérieur des douanes, agent comptable de l'établissement.

ORDRE DU JOUR

I - POINTS DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATION

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 4 octobre 2019 (*délibération n°1*)
- Affectation du résultat de l'exercice financier 2019 (*délibération n°2*)
- Contrôle interne budgétaire et comptable de l'établissement (*délibération n°3*)
- Approbation du compte d'affectation spéciale (*délibération n°4*)
- Remise au Domaine pour cession de la cité de Rochefort (*délibération n°5*)
- Convention de réservation à bail avec Seqens (Île-de-France) (*délibération n° 6*)
- Remises gracieuses de dette (*délibération n°7*)
- Admissions en non-valeur (*délibération n° 8*)
- Nouvelles règles applicables aux responsables de cité (*délibération n° 9*)

II - POINTS D'INFORMATION

- Axes stratégiques de l'établissement ;
- Arrêt du compte financier et rapport du commissaire aux comptes ;
- Adaptation de l'EPA Masse à la crise sanitaire du coronavirus ;
- Admissions en non-valeur décidées par le directeur de l'établissement.

Mme BRAUN-LEMAIRE, présidente du conseil d'administration de l'établissement public

administratif de la Masse des douanes, ouvre la séance, ce jour, à 14h34.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

La séance s'ouvre sur une présentation des nouvelles personnes présentes au conseil d'administration, Mmes PLUTON-HENNARD et DUFFULER qui se succéderont dans les fonctions d'adjointe au directeur.

M. ZECCHINI, rédacteur au service central, et M. Vincent THOMAZO (UNSA) sont désignés respectivement secrétaire de séance et secrétaire-adjoint.

M. LEFEBVRE explique qu'à la demande de Mme BRAUN-LEMAIRE lors du précédent conseil d'administration, la disposition des participants autour de la table a été modifiée afin de favoriser la discussion entre les participants, tout en répondant aux contraintes de distanciation sociale.

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, la présidente demande aux représentants du personnel s'ils souhaitent faire une déclaration préalable.

Mme MORIVAL (CGT) expose qu'elle juge nécessaire un temps de réflexion sur l'articulation entre la géographie des services douaniers et celle des cités douanières après une série de réformes structurelles guidée par l'orthodoxie budgétaire, alors que le contexte économique après la crise sanitaire s'annonce difficile. En particulier, elle estime qu'il n'est pas opportun de remettre au Domaine la cité de Rochefort qui présente un taux d'occupation supérieur à 50 %. Elle souhaite également que le système de réservation de logements en Île-de-France évolue vers un plan d'acquisition et de construction de cités.

Mme PRADERE (CFDT-CFTC) prend acte de la tenue en septembre prochain de deux groupes de travail portant sur la politique immobilière et la politique des loyers. Elle interroge la présidente sur l'augmentation du nombre d'experts pouvant siéger aux instances décisionnelles de l'établissement, souhait formulé par les élus lors du dernier conseil d'administration. Par ailleurs, Mme PRADERE demande si des contacts ont été pris avec des bailleurs pour reloger les locataires de la cité de Rochefort. Elle observe enfin que de nombreux collègues sont en difficulté, comme l'attestent les remises gracieuses et admissions en non-valeur portées à l'ordre du jour de ce conseil d'administration.

Mme BRUN (FO) souligne la réactivité des services de l'EPA durant la crise sanitaire qui a permis la continuité du service du logement. Elle regrette toutefois le manque d'ambition des mesures annoncées visant à renforcer l'attractivité de la fonction de responsable de cité. Par ailleurs, Mme BRUN ne souhaite pas l'externalisation de la gestion du parc domanial dont l'établissement est utilisateur.

M. THOMAZO (UNSA) s'interroge sur le lien entre la nouvelle disposition des participants autour de la table et l'amélioration de la qualité des débats.

Mme HANSEN (SOLIDAIRES) se félicite de l'amélioration de la qualité des comptes, de la mise en place d'un dispositif de contrôle interne efficient et de la certification des comptes pour l'année 2019. Elle souligne toutefois que les reports sur le budget initial 2021 de l'investissement locatif en Île-de-France et le niveau croissant des restes à payer constituent des points d'attention. Sur les axes stratégiques, et notamment sur la stratégie patrimoniale, elle exprime son opposition à l'externalisation de la gestion locative et propose l'arrêt de la vente de cités qui entraîne le rétrécissement du patrimoine domanial. Par ailleurs, elle estime que les mesures proposées pour redynamiser la fonction de responsable de cité sont insuffisantes.

Mme BRAUN-LEMAIRE remercie le service central pour le travail préparatoire à ce conseil d'administration. Revenant sur la disposition de la salle, elle considère que la nouvelle configuration doit permettre de meilleurs échanges entre les participants. La présidente rappelle que l'orthodoxie budgétaire et les orientations stratégiques s'inscrivent dans l'objectif, obligatoire au sein du ministère chargé des comptes publics, du bon usage des crédits. Elle souligne que la stratégie patrimoniale est liée à l'évolution des missions douanières qui affecte la cartographie des services.

I- POINTS DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATION

- **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 4 octobre 2019 (délibération n°1)**

En l'absence de question ou de commentaire, la présidente soumet au vote la délibération n°1.

<u>VOTES</u>		
Pour :	Contre :	S'abstient :
Représentants de l'administration		
Personnalités qualifiées		
Représentants du personnel		
La délibération n° 1 est adoptée.		

- **Affectation du résultat de l'exercice financier 2019 (délibération n°2)**

Mme BRAUN-LEMAIRE donne la parole à M. LEFEBVRE qui rappelle le montant et l'affectation du résultat de l'exercice financier 2019.

En l'absence de question ou de commentaire, la présidente soumet au vote la délibération n°2.

<u>VOTES</u>		
Pour :	Contre :	S'abstient :
Représentants de l'administration		
Personnalités qualifiées		
Représentants du personnel		
La délibération n° 2 est adoptée.		

- **Contrôle interne budgétaire et comptable de l'établissement (délibération n°3)**

Mme BRAUN-LEMAIRE donne la parole à M. LEFEBVRE.

M. LEFEBVRE expose la réforme du contrôle interne, aboutie grâce à un travail conjoint entre le service central et l'agence comptable. Un cadre de référence a été produit suivant la méthodologie proposée par le commissaire aux comptes, sur la base des principes généraux de la gestion budgétaire et comptable ministérielle. Pour chaque processus de l'établissement, la conception de logigrammes associés à des matrices des risques a permis d'établir des plans d'actions associés visant à améliorer la qualité comptable.

Mme BRAUN-LEMAIRE souligne l'exemplarité du document présenté et l'intérêt d'une mise à plat des processus.

Complétant les propos de M. LEFEBVRE, M. RIGAUD rappelle que lors de la mise en place du mode facturier en 2017, les processus comptables de l'établissement, en dépenses et en recettes, n'étaient pas documentés dans le contrat de service reprenant les droits et obligations des intervenants. Il observe que le degré de maturité atteint en deux ans (2018-2019) est très appréciable pour une petite structure comme l'EPA Masse des douanes.

Comme tous les élus représentants du personnel, M. THOMAZO (UNSA) salue le professionnalisme des personnels du service central, de l'agence comptable et des services territoriaux.

Mme HANSEN (SOLIDAIRES) observe que la démarche de maîtrise des risques englobe les aspects informatiques. Elle demande si un contrôle interne sur le système d'information est envisagé.

M. LEFEBVRE explique que, si la mise en place d'ULIS (logiciel de gestion locative) et de Y2 (logiciel de gestion budgétaire et comptable) a rencontré des difficultés, ces deux outils font actuellement l'objet du développement de nouveaux modules, sans rencontrer de problèmes particuliers. Il souligne par ailleurs le rôle des services territoriaux dans le contrôle interne, ces derniers étant tenus de compléter des grilles d'autocontrôle sur les différents processus.

M. SAVARY (DT Méditerranée) fait observer que pour l'établissement comme en matière douanière, le contrôle interne représente une opportunité pour gagner en efficacité. L'existence de grilles d'autocontrôle permet en outre une meilleure adaptation des nouveaux agents.

M. BOUCARD (DT Nantes) ajoute qu'après un nécessaire accompagnement, la démarche de contrôle interne emporte l'adhésion des agents, convaincus par son utilité.

Mme MORIVAL (CGT) salue l'existence de ce corpus documentaire, qui doit faciliter l'adaptation des nouveaux agents à la matière.

Mme BRAUN-LEMAIRE interroge sur la formation des agents en matière de contrôle interne.

M. LEFEBVRE répond que le contrôle interne est abordé annuellement lors du séminaire des services territoriaux et durant les stages de formation organisés par le service central : ULIS, Y2, responsable de cité, et, à partir de cette année, marchés publics.

M. VERROYE (DG des services de l'ALPAF) se dit impressionné par la qualité des documents présentés au conseil d'administration.

M. LEFEVRE (gestionnaire budgétaire au contrôle budgétaire et comptable ministériel) relève une erreur de rédaction attribuant à tort un contrôle économique au contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

En l'absence de remarques supplémentaires, Mme BRAUN-LEMAIRE soumet au vote la délibération n°3.

<u>VOTES</u>		
Pour :	Contre :	S'abstient :
Représentants de l'administration Personnalités qualifiées CGT, SOLIDAIRES, UNSA, CFDT-CFTC		USD-FO
La délibération n° 3 est adoptée.		

L'USD-FO explique son vote par la difficulté de lecture de certains documents.

- **Affectation du compte d'affectation spéciale (délibération n°4)**

Mme MORIVAL (CGT) demande pourquoi le compte d'affectation spéciale (CAS) ne finance pas des travaux non retenus par la programmation immobilière.

M. LEFEBVRE rappelle que l'usage est d'affecter le CAS aux travaux retenus en programmation immobilière, afin de contribuer à son financement. Il souligne que la vente de Neuville-en-Ferrain alimentera le CAS à hauteur de 65 880 euros et permettra ainsi le remplacement de la chaudière au fioul de la cité de Rosendael par une chaudière au gaz. M. LEFEBVRE ajoute qu'il s'agit d'une opération programmée au titre de la programmation immobilière 2020, approuvée par le conseil

d'administration du 4 octobre 2019.

Les représentants du personnel souhaiteraient que la totalité du produit de la vente des cités soit affectée au CAS.

En l'absence de remarques supplémentaires, Mme BRAUN-LEMAIRE soumet au vote la délibération n°3.

<u>VOTES</u>		
Pour :	Contre :	S'abstient :
Représentants de l'administration Personnalités qualifiées Représentants du personnel		
La délibération n° 4 est adoptée.		

• **Remise au Domaine pour cession de la cité de Rochefort (délibération n°5)**

M. BOUCARD (DT Nantes) présente cette délibération faisant suite au vote favorable de la CTM de Nantes du 2 juillet 2019, qui se justifie par le principe du bon usage des crédits. En effet, le coût des travaux de rénovation, estimé à 310 000 euros, apparaît trop élevé rapporté aux 5 locataires en place, dont seulement deux douaniers actifs. Informés de la situation, ces locataires ont engagé des démarches de relogement. Seul l'un d'entre eux, en poste à l'ENDLR, souhaite demeurer à Rochefort. Un dialogue constructif avec les organisations syndicales et les services sociaux doit permettre de trouver des solutions alternatives de relogement, notamment auprès du parc locatif d'autres administrations.

M. THOMAZO (UNSA) souligne que le taux d'occupation de plus de 50 % à Rochefort devrait prévenir toute remise au Domaine.

M. DECOUT (CFDT-CFTC) estime que la proposition de remise au Domaine aurait pu être évitée. Elle s'explique selon lui par le constat d'une dégradation des bâtiments, notamment la partie Bureau correspondant à l'ancienne recette des douanes, que la CFDT-CFTC avait proposé d'offrir à la location dès 2012. Par ailleurs, M. DECOUT souligne l'inadaptation du logement en internat à l'ENDLR pour les stagiaires qui voudraient habiter avec leur famille, alors que le logement dans le privé représente un coût très élevé.

Mme CATALA (experte USD-FO) ajoute que le coût de rénovation de la cité n'est pas exorbitant rapporté aux coûts de réservation de logements auprès de bailleurs privés. Mme HANSEN (SOLIDAIRES) constate que le rétrécissement du parc domanial n'est pas efficient.

Mme MORIVAL (CGT) relève que dans une cité où le taux d'occupation est supérieur à 50 %, il semble plus intéressant d'entreprendre des travaux plutôt que se priver de logements.

M. BOUCARD (DT Nantes) précise que les 310 000 euros annoncés ne correspondent qu'à des travaux de sécurisation qui, s'ils étaient engagés à Rochefort, devraient s'accompagner de dépenses supplémentaires, notamment en ce qui concerne la toiture et la chaudière. Il précise par ailleurs que parmi les 5 locataires actuels, un seul exprime le souhait de rester sur place. Enfin, il ajoute qu'aucune demande n'a été formulée ces deux dernières années pour habiter la cité.

M. LEFEBVRE note que, si le taux d'occupation est bien supérieur à 50 %, la plupart des occupants sont des « tiers ». Or, d'après le décret statutaire de l'établissement, la mission première de l'établissement est d'offrir des logements aux agents des douanes en activité.

M. THOMAZO (UNSA) rappelle que la règle des 50 % signifie 50 % d'occupation et non 50 % de

douaniers actifs. Répondant à M. BOUCARD sur l'absence d'attractivité de la cité, il demande si les logements sont bien offerts à la location, étant donné leur vétusté. Par ailleurs, il rappelle que lorsque un bâtiment est remis au Domaine, l'établissement reste responsable tant que ce dernier n'est pas vendu.

Mme BRAUN-LEMAIRE précise que, selon les règles de la Direction de l'Immobilier de l'État, la responsabilité de l'établissement en matière de sécurisation des locaux ne dure qu'un an après remise aux domaines. Il s'agit d'ailleurs d'un des leviers pour une remise plus rapide.

Mme CATALA (experte USD-FO) rejette l'argumentation sur le faible nombre de douaniers actifs, l'ouverture aux tiers des logements Masse étant par ailleurs encouragée. Elle regrette que la cité ne soit pas mieux exploitée compte tenu de sa proximité avec l'ENDLR et des difficultés de logement dans la région. Prenant l'exemple de la cité d'Agde, dont la cession était envisagée il y a 10 ans et qui affiche aujourd'hui un taux d'occupation de 100 %, elle demande au conseil d'administration de renoncer à cette cession.

Répondant à M. THOMAZO (UNSA), M. BOUCARD (DT Nantes) confirme que les logements sont bien offerts à la location.

Mme HANSEN (SOLIDAIRES) rappelle que dans la présentation des axes stratégiques de l'établissement, il est proposé de valoriser le parc existant, en expérimentant l'ouverture à d'autres ministères. Dans cette optique, il lui paraît préférable de renoncer à la cession et d'entreprendre les travaux de rénovation.

Mme BRAUN-LEMAIRE fait observer que la mutualisation n'est pas envisageable pour un bâtiment dégradé où personne ne souhaite habiter et elle ne s'estime pas liée par la règle des 50 % si des travaux urgents doivent être mis en place. Elle donne la parole à M. VERROYE.

M. VERROYE (DG des services de l'ALPAF) explique que la plupart des logements domaniaux dont dispose l'ALPAF se situent en Île-de-France. Il précise que sur le département de la Charente-Maritime, l'ALPAF ne dispose pas de convention de réservation et que l'association n'a reçu aucune demande de la part de la correspondante sociale de La Rochelle. Suite à des demandes de certains délégués d'action sociale, à Rennes par exemple, des conventions de réservation ont été conclues. Cependant, il s'est avéré ensuite que ces réservations n'ont pas rencontré les demandes escomptées.

M. DECOUT (CFDT-CFTC) estime que la demande en logement locatif dans la région devrait augmenter dans les prochaines années. Il rappelle que le nouveau statut des enseignants à La Rochelle, qui impose un maximum de 7 années d'exercice, n'incitera pas les futurs affectés à devenir propriétaires de leur logement.

Mme CATALA (experte USD-FO) anticipe également une pression en demande de logement à La Rochelle. Elle estime qu'il est préférable d'investir dans des travaux à Rochefort plutôt que de s'orienter vers d'onéreuses conventions de réservation.

S'il convient que la perspective d'investissements supplémentaires à La Rochelle et à Nantes méritent d'être étudiée, M. BOUCARD (DT Nantes) ne voit pas d'élément tendant à accroître la demande sur la cité de Rochefort.

Expliquant l'absence d'attractivité de la cité de Rochefort par la vétusté des logements, Mme CATALA invite le conseil d'administration à se projeter dans l'avenir.

Sur proposition de M. BOLARD, Mme BRAUN-LEMAIRE demande une évaluation des besoins en logements à Rochefort et à la Rochelle, en s'inspirant de la méthode d'évaluation des besoins éprouvée à l'ALPAF. La décision est donc reportée.

VOTES

Pour :

Contre :

S'abstient :

La délibération n° 5 n'est pas mise au vote.

- **Convention de réservation à bail avec Séquens (Île-de-France) (délibération n° 6)**

Mme PRADERE (CFDT-CFTC) s'étonne que les réservations ne portent que sur des logements T1.

Mme HANSEN (SOLIDAIRES) s'interroge également sur le volume des réservations qui s'élève à 7 logements. Elle souligne que les élus de la CTM d'Île-de-France tenue le 3 février 2020 avaient retenu le chiffre de 25 logements, venant compenser la perte de 65 logements à Sarcelles.

M. LEFEBVRE fait remarquer que la convention d'occupation précaire prévoit bien 7 logements, pour un coût de 210 000 euros et une mise à disposition au 31 août 2022. Il précise par ailleurs que le bailleur n'a pas proposé d'autres superficies, les logements T4 et T5 étant peu recherchés en Île-de-France.

Mme HANSEN (SOLIDAIRES) rappelle qu'en septembre, ce sont 350 logements qui ont été rendus à Tremblay alors que 7 seulement ont été réservés aujourd'hui. Elle s'inquiète du niveau à ce jour de renouvellement des conventions de réservation. Elle regrette également l'absence de développement d'une politique du logement domanial en IDF.

Mme BRAUN-LEMAIRE relève qu'un nombre important de logements réservés ne trouvent pas preneur. La Présidente interroge l'assemblée sur les liens entre les correspondants sociaux douaniers et les possibilités de bénéficier du contingent préfectoral.

M. FRADET (personnalité qualifiée) répond que le contingent préfectoral, en pratique, n'est pas proposé aux agents des douanes puisqu'ils bénéficient des offres de la Masse.

M. LEFEBVRE explique que la crise sanitaire a retardé le processus de reprise des conventions de réservations sur Tremblay mais qu'il existe des accords de principe pour les renouveler, comme c'est également le cas à Limeil-Brévannes.

S'il est favorable à cette réservation de logement, M. THOMAZO (UNSA) souligne que, la résidence parisienne étant pérenne, il serait préférable que l'EPA Masse des douanes investisse dans l'achat de logements.

VOTES

Pour :

Contre :

S'abstient :

Représentants de l'administration
Personnalités qualifiées
Représentants du personnel

CGT

La délibération n° 6 est adoptée.

La CGT explique son abstention par le fait que la politique de réservation lui paraît trop coûteuse. Elle souhaite que l'établissement développe une politique d'acquisition ou de construction.

• **Remises gracieuses de dette (délibération n°7)**

M. LEFEBVRE fait observer que les montants des deux remises gracieuses de dette proposées au conseil d'administration ont fait l'objet d'une mise à jour qui vient compléter le dossier de séance. Dans le premier cas (2 356,60 euros), la remise concerne une agente vivant seule avec deux enfants à charge et ayant un crédit à la consommation. Le second cas (10 543,24 euros) concerne une personne chargée de famille, en situation de handicap et en grande difficulté sociale.

Concernant le deuxième cas, M. GOYATTON (expert SOLIDAIRES) ajoute que la situation de cette personne ne s'améliore pas et qu'elle fait toujours l'objet d'un suivi, pour d'autres créances, par la CTM de Dijon.

Mme MORIVAL (CGT) souhaiterait qu'une attention particulière soit portée aux collègues en difficulté, afin que soient anticipées des situations de remises gracieuses de dette ou d'admissions en non-valeur. Mme MORIVAL fait également remarquer que dans un bon nombre de dossiers on retrouve beaucoup de familles monoparentales et qu'une attention particulière devrait se porter en particulier sur ces dernières.

Mme BRAUN-LEMAIRE fait remarquer l'importance de l'action sociale en douane, qui se matérialise notamment par un riche réseau de correspondant sociaux qu'il convient de valoriser.

En l'absence de remarques supplémentaires, la présidente du conseil d'administration soumet la délibération n°7 au vote.

VOTES		
Pour :	Contre :	S'abstient :
Représentants de l'administration		
Personnalités qualifiées		
Représentants du personnel		
La délibération n° 7 est adoptée.		

• **Admissions en non-valeur (délibération n° 8)**

M. RIGAUD présente l'importance des diligences effectuées ces dernières années concernant les 5 dossiers présentés, tous pour des sommes supérieures à 1 000 euros. Il explique la particularité du dernier dossier pour lequel l'admission en non-valeur est proposée pour des remises de pénalités juridictionnelles que la débitrice ne pourra pas payer au regard de l'espérance de vie théorique. M. RIGAUD souligne par ailleurs qu'en cas de validation par le conseil d'administration, un suivi des dossiers sera néanmoins poursuivi.

Mme BRAUN-LEMAIRE s'interroge sur la nécessité de suivre ces dossiers après une admission en non-valeur.

M. RIGAUD précise que si l'admission en non-valeur dégage la responsabilité du comptable, elle n'efface pas la dette. Des diligences complémentaires peuvent être menées afin d'apurer éventuellement la dette de l'établissement.

En l'absence de remarques supplémentaires, la présidente du conseil d'administration soumet la délibération n°8 au vote.

VOTES

Pour :

Représentants de l'administration
Personnalités qualifiées
Représentants du personnel

Contre :

S'abstient :

La délibération n° 8 est adoptée.

• **Nouvelles règles applicables aux responsables de cité (délibération n° 9)**

M. LEFEBVRE propose au conseil d'administration de valider les conclusions du groupe de travail tenu le 13 juin 2019. Il présente les 5 mesures envisagées pour renforcer l'attractivité de la fonction de responsable de cité. Ces fonctions pourraient ainsi être ouvertes aux tiers non douaniers. Par ailleurs, sur décision du délégué territorial, il est proposé d'augmenter la partie forfaitaire des décharges horaires, laquelle serait désormais plafonnée à 8h au lieu de 4h actuellement. Il est également envisagé de renforcer la formation professionnelle de ces agents, de demander au chef du service territorial d'émettre un avis préalable à leur évaluation professionnelle et de permettre aux services territoriaux de gérer directement les éventuels frais de déplacement.

Mme MORIVAL (CGT) salue des avancées mais préférerait l'augmentation du forfait principal de décharges horaires.

Mme PRADERE (CFDT-CFTC) estime que les mesures proposées ne sont pas suffisantes pour rendre la fonction de responsable de cité, importante dans la vie de l'établissement, plus attractive. Elle désapprouve en particulier que le volume de décharges horaires complémentaires soit soumis à l'appréciation du délégué territorial. Elle s'interroge également sur l'impact de la prise en compte de ces fonctions dans l'évaluation professionnelle.

Sur les décharges horaires, Mme CATALA (experte USD-FO) émet le souhait de revenir au système antérieur où une heure mensuelle par logement était accordée dans le forfait principal, au lieu de 30 minutes actuellement. Concernant l'évaluation annuelle, elle estime que le travail des responsables de cités n'est pas assez reconnu.

Rappelant qu'il revient au service territorial d'assurer les fonctions de responsables de cité si le poste n'est pas pourvu, Mme HANSEN (SOLIDAIRES) considère que le forfait de décharges horaires complémentaire doit être statutaire et non soumis à appréciation du délégué territorial.

Mme BRAUN-LEMAIRE propose aux délégués territoriaux de faire part de leurs expériences locales.

Prenant l'exemple de la cité de La Joliette où deux responsables de cité exercent à temps plein, M. SAVARY (DT Méditerranée) explique que l'appréciation des décharges horaires ne peut être la même partout.

M. BOUCARD (DT Nantes) ajoute qu'au niveau local, il importe de gérer l'opérationnel et qu'une augmentation trop importante du régime horaire pourrait impacter le fonctionnement des services. Il estime toutefois ne pas être restrictif et souligne que la mesure proposée sur l'augmentation du forfait complémentaire constitue un progrès.

Mme CATALA (experte USD-FO) rappelle que le système précédent permettait aux responsables de cité d'exercer leurs fonctions sur leur temps de travail, et non sur leur temps personnel, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui. Elle y voit un manque de reconnaissance.

M. THOMAZO (UNSA) complète ces propos en soulignant que beaucoup de responsables de cité interviennent sur leur temps libre, sans perturber le fonctionnement des services.

M. SAVARY (DT Méditerranée) reconnaît n'avoir jamais eu de plainte de chefs de service à ce sujet. Il propose que les chefs de PLI puissent émettre un avis préalable.

Mme CATALA (experte USD-FO) revient au manque d'attractivité de ces fonctions qu'elle explique par leur difficulté et le peu de temps qui leur est attribué.

Mme HANSEN (SOLIDAIRES) précise que le souhait de la parité syndicale sur les décharges horaires est de bénéficier d'un forfait principal d'une heure mensuelle par logement et d'un forfait complémentaire.

M. LEFEBVRE considère que le forfait principal d'une heure mensuelle pour deux logements est équitable. Il rappelle qu'en 2013, il était envisagé d'attribuer une heure mensuelle pour 4 logements. Il convient toutefois de la nécessité pour les délégués territoriaux d'ajuster au mieux ce forfait principal aux réalités locales. Le débat devrait selon lui porter sur l'augmentation du forfait complémentaire proposée.

M. GOYATTON (expert SOLIDAIRES) rappelle l'importance du rôle des responsables de cité, notamment concernant le suivi des travaux liés à la programmation immobilière. Il estime qu'une augmentation de la durée du forfait principal, souhaité par la parité syndicale, est au bénéfice des services territoriaux et des locataires.

Mme BRAUN-LEMAIRE propose d'échanger sur le sujet avec les délégués territoriaux pour leur demander leur avis à tous, à l'occasion d'un prochain conseil d'administration (DGDDI) plénier.

VOTES

Pour :

Contre :

S'abstient :

La délibération n° 9 n'est pas mise au vote.

II - POINTS D'INFORMATION

• Axes stratégiques de l'établissement

M. BOLARD présente les 4 axes stratégiques élaborés par le service central et complète l'exposé fait lors de la commission préparatoire. Sur le volet de la certification des comptes, il précise que si les comptes 2019 ont été certifiés, grâce à l'implication du service central et de l'agence comptable, il importe de poursuivre le travail, notamment sur les réserves émises sur le haut de bilan. Sur la programmation pluriannuelle des travaux, qui doit permettre de réduire les écarts entre les budgets votés et exécutés, il est proposé de la décaler au-delà de 2021, le confinement ayant empêché de travailler avec les mandataires. Concernant l'évolution de la politique locative, une réflexion commune s'ouvrira lors d'un groupe de travail en septembre prochain. La politique patrimoniale, liée à l'évolution des missions douanières, devra permettre de répondre aux besoins le moment venu.

Faisant part de sa satisfaction quant à la certification des comptes 2019, Mme HANSEN (SOLIDAIRES) partage l'objectif de poursuite de la démarche. Elle est d'accord sur le principe d'une

programmation pluriannuelle des travaux qui doit permettre d'améliorer le pilotage de l'exécution des travaux avec les mandataires et de réduire le niveau des restes à payer. Elle relève qu'à Dijon, Lyon et Metz, les programmations immobilières 2018, 2019 et 2020 ont pâti de la défaillance des mandataires. Sans se prononcer sur les deux autres chantiers, elle s'interroge toutefois sur l'articulation entre le logement domanial et locatif et les structures douanières, lesquelles évoluent rapidement.

M. LEFEBVRE confirme que le bilan des travaux engagés à Dijon, Lyon et Metz n'est pas satisfaisant. Il indique que le marché public a été dénoncé et que les nouveaux attributaires seront bientôt connus.

Mme BRAUN-LEMAIRE explique que ces axes stratégiques ont vocation à structurer les réflexions à engager par l'établissement. Elle souligne l'intérêt de la mutualisation, dans le cadre de la modernisation de la politique immobilière de l'État. La douane ayant des besoins spécifiques en matière de logements, la réflexion stratégique devra sans doute s'accompagner d'un cinquième axe relatif à l'accompagnement RH. Elle fait remarquer que la certification des comptes de l'établissement démontre le sérieux de la gestion de l'EPA Masse.

- **Arrêt du compte financier et rapport du commissaire aux comptes**

M. LEFEBVRE rend compte de la décision d'arrêt du compte financier, par la Présidente de l'EPA Masse. Cette mesure, qui déroge à l'adoption par le conseil d'administration, a été motivée par la crise sanitaire.

- **Adaptation de l'EPA Masse à la crise sanitaire du coronavirus**

M. LEFEBVRE présente les principales mesures prises en début et en sortie de crise sanitaire, en particulier l'intensification de l'entretien et du ménage dans les cités et l'interdiction des déménagements pendant le confinement (sauf en cas de contrainte forte).

M. MONNIER (chef du bureau RH4) précise que le rapport de la mission d'évaluation d'Alixio SOCOTEC a retenu pour la douane un indice de maîtrise de risque de 80 %, ce qui est considéré comme satisfaisant. Deux sujets restent toutefois à améliorer : l'affichage des consignes et les objets d'utilisation collective (comme les photocopieuses par exemple).

Tous les représentants du personnel remercient le directeur pour sa réactivité pour répondre aux différentes situations de gestion locative pendant la crise sanitaire.

- **Admissions en non-valeur décidées par le directeur**

M. LEFEBVRE rappelle la procédure et informe le conseil d'administration des ANV accordées sur la base de l'avis des CTM.

QUESTIONS DIVERSES

Mme BENEDETTI (experte UNSA) interroge M. LEFEBVRE sur le non-renouvellement de la convention de réservation à Sarcelles, malgré la demande des locataires en place.

M. LEFEBVRE répond que le groupe de travail du 5 juillet 2019 sur les perspectives immobilières en Île-de-France a conclu au manque d'attrait de cette cité. Par ailleurs, le bailleur, CDC Habitat a émis le souhait de vendre la cité.

Mme PRADERE (CFDT-CFTC) demande à la Présidente si elle souhaite autoriser les représentants du personnel à désigner plusieurs experts au conseil d'administration, ce qui impliquerait une modification du règlement intérieur.

Mme BRAUN-LEMAIRE indique qu'elle se prononcera ultérieurement sur cette question.

En l'absence d'autres commentaires ou questions, la Présidente remercie tous les participants à ce conseil d'administration pour leur présence et lève la séance à 18h30.

La Présidente,



Isabelle BRAUN-LEMAIRE

Le secrétaire,



Pierre ZECCHINI

Le secrétaire-adjoint



Vincent THOMAZO

Déclarations liminaires ci-jointes :

- 1) CFDT-CFTC
- 2) CGT
- 3) USD-FO
- 4) Solidaires



Montreuil, le 8 juillet 2020

Déclaration liminaire au Conseil d'administration de l'EPA Masse
du 8 juillet 2020

Madame la présidente,

l'année 2019 avait été particulière pour les douaniers en raison du conflit social qui nous a tous mobilisés au printemps et pour l'établissement, avec une nouvelle gouvernance qui débutait par votre venue et celle du vice-président.

A chacun des deux C.A. qui s'étaient tenus cette année-là, nous, les élus, avons fait cause commune aux côtés des douaniers et des locataires.

C'est ainsi qu'en octobre 2019, à l'occasion du premier C.A. que vous présidiez, nous vous avons entendue quant à votre attachement à l'établissement et votre légitime intention de prendre la mesure de ce que représente l'EPA-Masse pour nous tous et d'en définir plus précisément les contours et le fonctionnement.

Nous vous avons fait part de notre préoccupation qu'est la mise à disposition sur tout le territoire, au plus près des services douaniers, de logements en nombre suffisant et entretenus, qu'ils relèvent du domanial ou du locatif.

Nous avons débattu de la mutualisation avec la DIE qui n'a pas vraiment abouti, de la nécessité d'une publicité à destination de tous les ministères pour une juste occupation des logements ; d'une politique d'acquisition qui pourrait être envisagée plutôt qu'une priorisation des réservations qui constituent un coût important

De ce sujet de l'implantation des cités domaniales et leur adéquation avec celle des services, il en sera question lors d'un GT que vous nous annoncez d'ores et déjà et nous en prenons acte.

Un autre GT se tiendra en septembre sur la politique des loyers.

Cette question est évidemment primordiale quand on sait que les redevances d'occupation constituent la majorité de recettes de l'EPA mais elles se doivent d'être justes, équitables, harmonisées et cohérentes.

Avons-nous une réponse de la DAJ sur l'aspect juridique des conventions d'occupation précaires ?

Nous notons également votre intention formalisée de débattre de ce sujet et serons au rendez-vous de ces discussions qui touchent au plus près des collègues.

A propos de réflexion et de recul que vous souhaitiez avoir suite à votre récente prise de fonctions, pouvons-nous connaître votre réponse à la demande de nos élus d'étendre le nombre d'experts pouvant siéger aux instances décisionnelles de l'EPA Masse ?

Nous vous avons également alertée sur la charge de travail qui pèse sur les services territoriaux dont les effectifs sont réduits comme peau de chagrin depuis plusieurs années ainsi que sur les responsables de cités qui sont au cœur de ces lieux de vie.

Du rôle des responsables de cités, de la valorisation de leur travail (les CREP devraient avoir été rédigés d'ailleurs) et des décharges qui leur seront allouées pour exercer, il en sera question aujourd'hui.

Notre délégation vous avait demandé d'ailleurs un bilan sur les responsables de cités, leur nombre notamment. Vous avez répondu à notre attente entre la commission préparatoire et ce jour.

Mais qu'en est-il justement du sort de nos collègues dans les services territoriaux et avez-vous envisager de les renforcer quand certaines CTM ont vu arriver des collègues en nombre ?

D'ailleurs, encore une année bien singulière pour nous tous que celle de 2020.

Une commission préparatoire qui s'est tenue en février et un C.A. en juillet.

Evidemment, on en connaît tous les raisons bien indépendantes de toute volonté .

Pour le coup, nous avons pu relever que des réponses à nos questions quant à la cité de Rochefort figuraient dans le document de travail du jour.

Pour autant, le maintien dans le logement de l'ensemble des locataires dans les mêmes conditions ne semble pas acquis.

Par contre, nous avons proposé que des réservations de T2 soient envisagées ?

Y a t-il eu des contacts pris entre des bailleurs et le service central ?

Enfin, et c'est la note un peu pathétique du jour.

Nous notons que de nombreux collègues, locataires ou qui l'ont été, sont dans la difficulté.

Nous déplorons le nombre important de dossiers de signalement , les remises gracieuses de dette et les admissions en non valeur que nous devons étudiées.

De l'utilité de la présence constante des correspondantes sociales dans les instances masse et du traitement de ces dossiers dans l'accompagnement par l'agence comptable.

Les élus CFDT/CFTC au Conseil d'administration de l'EPA-Masse



Déclaration liminaire

Conseil d'administration du 8 juillet 2020

Madame la Présidente,

Nous commencerons cette déclaration en ayant une pensée particulière pour nos collègues ou leurs proches frappés durement par le Covid 19. Nous pensons aussi à la catastrophe économique qui suit la crise sanitaire avec les annonces de suppressions d'emplois chez Air France, Airbus, Renault, Nokia ou encore Sanofi et tant d'autres entreprises.

Nous pensons à nos collègues locataires de la Masse des Douanes dont le conjoint a perdu ou perdra son emploi entraînant ainsi des difficultés économiques et sociales pour ces locataires. La Masse des Douanes se doit de faire preuve de solidarité en cette période difficile. C'est son rôle depuis plus de 200 ans maintenant et il faut que ça continue ainsi.

Même si l'orthodoxie budgétaire est devenue l'épine dorsale de la DGDDI et de l'EPA Masse des Douanes, ne pensez-vous pas, Madame la Présidente, que nous avons besoin d'une « pause » afin de remettre tout simplement l'humain et le social au cœur de nos préoccupations ? Après un quasi gel continu de leur point d'indice, un enchaînement de réformes, toujours plus rapides et toujours plus brutales en terme de structures et d'effectifs comme CAP 2012 ou le PSD 2018, les douaniers ont simplement besoin de temps pour souffler, pour exercer correctement leurs missions, pour avoir la reconnaissance qu'ils méritent. Si le confinement a bien démontré une chose c'est qu'en cas de crise, le service public et la proximité sont tout simplement vitaux.

Donnons nous donc le temps de repenser sereinement notre maillage territorial douanier ainsi que notre EPA Masse des Douanes. Est-il si urgent de remettre au domaine la cité de Rochefort ? Cité qui faute d'entretien pendant de nombreuses années est aujourd'hui à bout de souffle... Ne serait-il pas intéressant pour l'EPA Masse de la réhabiliter ? D'autant qu'elle affiche un taux d'occupation supérieur à 50 % ? De plus, avec les nouvelles Lignes Directrices de Gestion les postes d'enseignants à La Rochelle ne sont plus pérennes, ces logements pourraient intéresser des enseignants, des collègues stagiaires ou non.

N'est-il pas non plus le temps de repenser notre système de réservation de logements en Ile de France ? Coûteux et de moins en moins souple, il est loin de couvrir les besoins en logements des douaniers franciliens. Puisque la relance économique est à la mode, ne pourrait-on pas envisager un plan de relance ambitieux pour notre Masse des Douanes ? Avec, pour une fois, un véritable plan d'acquisition /construction ?

Vous l'aurez compris Madame La Présidente, la CGT demande du temps et de l'ambition à l'EPA Masse des Douanes. La crise du Covid 19 ne doit pas être l'occasion de continuer dans le monde d'avant comme si de rien n'était. Au contraire, elle doit nous pousser en tant que Conseil d'administration à prendre des décisions sociales fortes pour l'avenir de la Masse des Douanes et de ses locataires.



UNION SYNDICALE DES DOUANES - DROITS INDIRECTS
FORCE OUVRIERE

Madame la Présidente,

Au sortir d'un printemps bien particulier, l'USD-FO salue la réactivité des services de l'EPA, tant central et régionaux que comptables, réactivité qui a permis une véritable continuité du service sur ce bien de première nécessité qu'est le logement.

Parmi les agents contribuant au bon fonctionnement de l'établissement, dont nous rappelons régulièrement le mérite tout autant que le besoin de soutien et de renforcement, les responsables de cité concentrent l'attention lors de la séance de ce jour. Nous aimerions nous réjouir des mesures annoncées pour professionnaliser cette fonction et en renforcer l'attractivité, mais nous craignons que ces mesures manquent encore d'ambition et de reconnaissance .

Manque d'ambition encore, devons-nous relever, dans le renouvellement de l'offre de logements, certes entravé par les mutations en cours dans le fonctionnement des réservations et des liens avec les bailleurs sociaux, mais toujours pas envisagé sous des formes plus audacieuses et meilleures garantes de l'indépendance de la Masse comme œuvre sociale douanière, telles que la constitution d'un véritable patrimoine autonome.

A l'opposé, l'idée de concéder le parc domanial dont l'EPA est utilisateur et responsable nous apparaît comme un renoncement plus qu'une évolution. Cette « externalisation » dont on voit mal comment elle pourrait concilier son cadre juridique avec le RAOI, n'est pas l'annonce la plus réjouissante que vous puissiez faire. Même si elle avait le mérite de satisfaire plus ou moins volontairement une de nos revendications, en permettant à tous les résidents, agents des douanes en activité ou non, d'être signataires de baux de droit de commun, elle irait vers la perte de l'esprit initial de ses fondateurs . Une aide et un soutien offert par des douaniers pour des douaniers.

Un coup d'épée supplémentaire à l'esprit de corps qui est le ciment de notre administration. Preuve s'il en était besoin que cette société change pour nous amener vers l'individualisme

Il serait ainsi mis fin à une rupture d'égalité du même ordre que celle à laquelle vient remédier votre proposition d'étendre la première mise de Masse à tous les bénéficiaires des logements proposés par l'EPA.

Ce sujet, vous le comprendrez bien va ouvrir les portes d'une zone de turbulences dont nous aurions aimé nous passer en ces temps déjà bien anxiogènes.

46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

☎ : 01.47.70.31.21 - 01.45.23.43.18 ☎ 01.48.24.33.96

Adresses e-mail : fodouanes@gmail.com - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Sites Internet :



Déclaration Préalable
Conseil d'Administration
de la Masse des Douanes
08 Juillet 2020

Madame la Présidente,

Se tient aujourd'hui un conseil d'administration au périmètre bousculé par la gestion de la crise sanitaire qui vient de frapper notre pays et qui constitue un point d'étape des réformes structurelles de l'établissement concernant son organisation budgétaire et comptable et sa politique immobilière.

Nous sommes satisfaits de constater une progression significative dans la qualité des comptes et dans la capacité de l'EPA de se mettre en conformité avec ses objectifs d'opérateurs de l'Etat en matière de certification des comptes et de mise en place d'un dispositif de contrôle interne efficient.

La majorité des indicateurs financiers sont stables ou ont été relevés:

Ainsi le résultat net comptable de l'exercice 2019 et la CAF ont augmenté par rapport à l'exercice 2018

Le taux de consommation des AE (90.5 %) et des CP (84.2%) liés à l'investissement est en forte hausse.

Le taux d'encaissement des recettes progresse encore pour atteindre les 97.4%

Les plans d'actions engagés produisent les effets attendus:

- Diminution du volume d'impayés de plus de 40%/2018
- Augmentation de la proportion des recettes propres dans la nature des recettes budgétaires

Ces améliorations notables résultent du travail considérable des personnels de l'agence comptable, du service central et des services territoriaux, en charge d'une multiplicité de tâches à effectuer dans des délais très restreints et souvent en sous-effectifs.

Ce bilan financier positif ne doit pas masquer les points d'attention qui persistent:

- la question du report sur le budget initial de 2021 de l'investissement locatif notamment en IDF
- le niveau croissant des RAP

Depuis le CA du 12 juillet 2017, l' EPA a adopté des réformes structurelles et stratégiques profondes et significatives pour répondre à la commande ministérielle et combattre les conclusions du rapport de la Cour des Comptes de 2016. Petite administration, petit EPA, engagement constant au service de l'institution sociale de la Douane.

On nous laisse à peine le temps de dresser les premiers bilans, positifs, des mesures correctives adoptées qu'il faut de nouveau engager un nouveau projet stratégique . ENCORE. POURQUOI? A LA DEMANDE DE QUI ?

Tout cela ne ressort pas clairement de votre note de présentation sur les axes stratégiques. Et quand c'est flou c'est qu'il y a un loup! Ce n'est pas avec des assertions comme « l'externalisation de la gestion locative pourrait être plus efficace » qui va nous rassurer. Face à ce contexte de remise en cause perpétuelle , nous peinons à ne pas céder à un sentiment récurrent de découragement.

En revanche, il y a une transition stratégique que SOLIDAIRES appelle de ses vœux, c'est l'arrêt de la vente des cités. Nous espérons que le CA d'aujourd'hui marque la fin de la politique systématique de rétrécissement du patrimoine domanial.

Enfin, il faut continuer à mobiliser les bénéficiaires de la Masse autour de la pérennité de notre institution en valorisant la fonction de responsable de cité, jugée peu attractive au regard des contraintes qu'elle induit.

Malheureusement, de notre point de vue, ce n'est pas les quelques mesures proposées, bien en deça de nos revendications, qui vont redynamiser la fonction.

La délégation de SOLIDAIRES DOUANES